

SÉANCE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE
PROJET DE RÉFECTION DE L'AVENUE RUEL ET DE LA 122^E RUE

COMPTE-RENDU



DATE DE LA SÉANCE : **27 janvier 2015, 19 h**

ENDROIT : Centre de loisirs Odilon-Blanchette, 49, avenue Ruel

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : **43**

NOMBRE DE PERSONNES QUI SE SONT
EXPRIMÉES : **11**

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS

INFORMATION GÉNÉRALE

La Ville de Québec prévoit réaliser des travaux de réfection sur l'avenue Ruel et la 122^e Rue en 2015-2016. En suivi de la rencontre du 26 novembre 2014 avec les résidants et propriétaires du secteur, les citoyens ont été invités à prendre connaissance du projet de réaménagement final.

La rencontre s'est tenue le mardi 27 janvier 2015 au Centre de loisirs Odilon-Blanchette, 49, avenue Ruel, à 19 h, dans le cadre de l'assemblée régulière du conseil de quartier des Chutes-Montmorency. Les résidants et propriétaires concernés ont été invités au moyen d'un avis distribué de porte en porte (résidants) et d'une lettre transmise par la poste (propriétaires non résidants). Un avis a également été publié dans le journal Beauport Express, édition du 21 janvier 2015.

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Le but de la rencontre est de présenter la version finale du projet de réfection de l'avenue Ruel et de la 122^e Rue. Les citoyens ont eu l'occasion d'émettre leur opinion concernant le projet préliminaire lors de la rencontre du 26 novembre 2014.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉFECTION

Une présentation du projet final de réfection est faite par les divers intervenants de la Ville.

On rappelle que le projet devra se dérouler sur deux ans. Le projet est officiellement démarré. La ville est présentement en appel d'offres pour engager les consultants qui réaliseront le projet.

La phase I débutera en juillet 2015 et se déroulera sur 2 à 3 mois. Ce sera une réfection de surface entre la côte du Cimetière et la 103^e Rue.

La phase II du projet débutera en septembre 2015 et se déroulera sur 6 à 8 mois. Ce sera une réfection de surface et souterraine de la côte du Cimetière à la 122^e Rue incluse. Il devra y avoir une interruption durant l'hiver, car ces travaux impliquent des infrastructures souterraines. Le poste de pompage sera construit sur un terrain à l'ouest de l'autoroute.

Concernant le petit tronçon de la 114^e Rue qui donne sur l'avenue Ruel, il n'y aura pas de travaux dans cette rue, car la rue est de propriété privée. Par contre, les travaux sur l'avenue Ruel permettront de réduire considérablement l'écoulement des eaux en direction de la 114^e Rue.

Les travaux engendreront du bruit et des complications pour la circulation. Il est demandé aux citoyens d'être indulgents. Des coupures d'eau de courte durée sont aussi à prévoir. C'est un coup à donner pour avoir par la suite une nouvelle avenue Ruel en parfait état.

Les plans de réaménagement de la rue en surface sont présentés aux citoyens. Les objectifs du projet sont d'obtenir un trottoir complet, accessible quatre saisons, tout en maintenant le maximum de cases de stationnement sur rue. Les objectifs sont aussi d'améliorer la géométrie de la rue. On rappelle les contraintes au projet : l'emprise de rue très étroite ainsi que la présence de poteaux électriques sur lesquels les éclairages de la rue sont installés.

Pour atteindre ses objectifs, la Ville prévoit donc prolonger le sens unique jusqu'à la 118^e Rue. De l'éclairage sera ajouté sur l'avenue Ruel à proximité de la bretelle d'autoroute.

Concernant le secteur entre la 121^e Rue et la 118^e Rue, les inquiétudes des citoyens concernant le retrait de certains espaces de stationnement ont été bien entendues. Malheureusement, il n'existe pas d'autre solution car la rue est trop étroite et l'on souhaite conserver un trottoir qui se déneige d'un bout à l'autre. La possibilité d'aménager un stationnement sous la bretelle d'autoroute est à l'étude afin de réduire les inconvénients occasionnés par ce changement. La Ville a pris contact avec le Ministère des Transports à ce sujet. Le projet de stationnement n'est toutefois pas attaché avec le projet actuel de réfection.

Au niveau de la 113^e Rue, il est prévu de faire quelques aménagements de verdure sur les

terrains appartenant à la Ville.

Le programme de plantation d'arbres de la Ville sur propriété privée est présenté aux citoyens pour améliorer le verdissement du secteur. Il s'agit d'un programme volontaire, les citoyens ne seront pas obligés d'accepter. Un employé de la Ville viendra proposer un point de plantation pour une essence bien spécifique pour différentes propriétés ciblées. Les plantations sont prévues pour les automnes 2015 et 2016.

La Ville a évalué la possibilité d'accroître le secteur boisé en bordure du cimetière. Des arbres et arbustes (460) seront plantés dans ce secteur, ce qui devrait en plus permettre de réduire le problème d'herbe à puce identifié pour le secteur.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Seize citoyens présents à la rencontre étaient aussi présents lors de la rencontre du 26 novembre dernier.

Onze citoyens ont posé des questions ou émis des commentaires :

- Un citoyen, propriétaire d'un bâtiment sur la 122^e Rue s'inquiète des risques de dépassement des délais et des problèmes concernant la fiabilité des entrepreneurs, car il a vécu une mauvaise expérience concernant des travaux sur la rue Chalifour.
Réponse de la Ville : M. Jocelyn Daigle est confiant que les délais prévus pour la première phase sont réalistes. Par contre, pour la deuxième phase, les travaux ne pourront peut-être pas débuter en septembre 2015 comme prévu puisqu'une autorisation du ministère de l'Environnement est à obtenir avant de pouvoir commencer les travaux. M. Daigle précise de plus que la planification pour l'instant est encore prévisionnelle puisque les entrepreneurs n'ont pas encore été engagés. Les travaux de surface et ceux d'aqueduc et d'égouts font appel à deux types d'entrepreneurs. S'il y avait des retards, il y a des pénalités de prévues au devis de la Ville auprès des entrepreneurs fautifs.
- Le même citoyen s'informe des moyens qui seront mis en place pour informer les résidents au jour le jour de l'avancement des travaux.
Réponse de la Ville : lors de coupures de service et d'interventions spécifiques des accroche-portes, des lettres aux propriétaires et des communiqués sont produits.
- Une intervenante du CSSS, souligne l'importance pour le CSSS de connaître à l'avance la programmation des travaux, puisque le CSSS reçoit une forte clientèle durant certains événements (campagne de vaccination par exemple). Elle se questionne aussi à savoir si la 103^e Rue, une rue à sens unique à partir de l'avenue Ruel, pourra être remontée en sens inverse durant les travaux pour assurer un accès automobile vers le CSSS.
Réponse de la Ville : lors de travaux importants, les institutions publiques (écoles, CSSS, hôpitaux) touchées par les travaux sont rencontrées individuellement par la Ville et des mesures sont prises pour assurer la circulation et l'accès aux bâtiments de façon sécuritaire. La signalisation de chantier est aussi revue et transmise afin d'informer les usagers des accès possible au CSSS.
- Concernant la partie où seul le pavage est fait, un citoyen demande s'il y aura réfection des regards sur le souterrain ou si cela sera seulement un planage de surface.

Réponse de la Ville : ce n'est pas un planage de surface. Il y aura creusage d'environ un pied. Les têtes de puisards et de regards seront remplacées au besoin.

- Le propriétaire de l'épicerie demande si le sens de la rue Henri-Talbot pourra être changé pour que les gens puissent continuer à circuler et venir à l'épicerie durant les travaux.

Réponse de la Ville : Cela peut être envisageable, en fonction de l'évolution des travaux. La proposition est notée pour analyse.

- Un citoyen demande s'il y aura construction d'un trottoir sur la 122^e Rue.

Réponse de la Ville : un trottoir à cet endroit n'est pas justifiable selon les critères en vigueur. La demande est notée et sera soumise pour analyse de coûts.

- Le même citoyen mentionne que le transport en commun ne pourra pas fonctionner pendant les travaux. Il demande si des mesures seront prises pour informer les gens

Réponse de la Ville : le RTC est concerté en fonction des travaux. Il y a des communiqués produits et de l'information sur leur site internet. L'aller-retour va certainement se faire sur le boulevard Sainte-Anne. Le RTC sera responsable de gérer les modifications. Il déplacera les arrêts d'autobus et informera les citoyens par des affiches en temps et lieu.

- Un citoyen s'interroge sur le secteur de la 110^e Rue vers le cap, qui semble abandonné. Il y a de l'herbe à poux. Est-ce qu'un aménagement paysager est prévu à cet endroit?

Réponse de la Ville : Dans la mesure où la 110^e Rue est de propriété publique, elle peut être ajoutée dans le plan anti herbe à poux de la Ville.

- Un citoyen demande pourquoi l'avenue Ruel ne déboucherait pas sur le secteur de la cimenterie. L'ouverture de l'avenue Ruel permettrait d'augmenter l'achalandage pour les boutiques du quartier.

Réponse de la Ville : Les avis sont partagés par les citoyens sur le sujet. Cette question a été débattue lors de la rencontre du 26 novembre. Les possibles conséquences qui ont été présentées sont entre autres :

- *la proximité du rond-point, qui rend la géométrie difficile pour un embranchement;*
- *cela augmenterait la vitesse et la circulation de transit sur l'avenue Ruel;*
- *il n'y a aucun consensus entre les gens du quartier;*
- *un nouvel accès obligerait à enlever le double sens et le stationnement sur le tronçon de l'avenue Ruel entre la 118^e Rue et la 122^e Rue, car cela est possible uniquement si les débits de circulation sont bas.*

- Le propriétaire du garage sur la 105^e Rue s'inquiète de la circulation vers les commerces durant les travaux. Il souhaite que la Ville permette le passage par l'avenue Henri-Talbot durant les travaux. La rue Talbot va sur la 104^e Rue. Est-ce possible d'enlever les blocs de béton temporairement pendant les travaux?

Réponse de la Ville : la proposition est notée pour analyse. Cette partie de terrain appartient au chemin de fer.

- La trésorière du conseil de quartier demande s'il n'était pas prévu d'aménager un escalier dans la côte du Cimetière.

Réponse de la Ville : cela peut être analysé mais ne fait pas partie du présent projet. Cela pourrait être un projet en parallèle par-dessus la conduite et le puisard de la côte.

- Le président du conseil de quartier demande ce qui sera fait pour les propriétaires qui

vont perdre les stationnements sur rue.

Réponse de la Ville : La rue est la propriété de la ville. Les stationnements n'appartiennent donc pas aux propriétaires, mais sont bien un bénéfice offert actuellement. Un comptage indique que 5 véhicules stationnent sur rue. Il y a 100 mètres de distance à parcourir à pied du centre du tronçon où seront retirés les stationnements sur rue vers l'est ou l'ouest pour stationner. Une bonification est envisagée. Il y a plusieurs possibilités de stationnement sous le viaduc et sous les bretelles. Sur la 122^e Rue, l'éclairage sous le viaduc sera amélioré. Un stationnement public sous les bretelles est en évaluation. On rappelle que le trottoir est nécessaire pour permettre aux piétons de circuler à l'année et que celui-ci doit être déneigeable.

- Une administratrice du conseil de quartier souligne qu'il y a un manque d'éclairage dans le quartier. Elle demande s'il y aura des ajouts au niveau de l'éclairage.
Réponse de la Ville : Le niveau d'éclairage a été vérifié par un ingénieur en électricité et il y aura ajout aux endroits où une amélioration est jugée nécessaire.
- Le président du conseil de quartier mentionne qu'il a vécu des travaux importants sur l'avenue Royale avec beaucoup de désagréments. Il prévient les citoyens de s'y attendre, mais il les rassure en disant que par la suite, lorsque les travaux sont finis, tous les inconvénients s'oublient rapidement.



Représentants de la Ville de Québec :

- M. Ghislain Breton, conseiller en environnement, Service de l'environnement
- M. Jocelyn Daigle, ingénieur, Service de l'ingénierie
- M^{me} Suzanne Hamel, architecte-paysagiste, Service de l'aménagement et du développement urbain
- M^{me} Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, Arrondissement de Beauport (animatrice de la rencontre)
- M. Pierre Marcoux, conseiller en urbanisme, Arrondissement de Charlesbourg (soutien à l'animation et à la prise de notes)
- M. Jean-François Martel-Castonguay, conseiller en planification du transport, Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire
- M^{me} Marie-France Pagé, conseillère en urbanisme, Arrondissement de Beauport
- M^{me} Julie St-Pierre, Technicienne en génie civil, Bureau du transport

Rédigé par : Pascale Forget, secrétaire à la rédaction, Conseil de quartier des Chutes-Montmorency, Marie Lagier et Pierre Marcoux, Ville de Québec, février 2015.